



21 & 22 MAI 2016

Conférence de presse : 10 MAI 2016

NATURAVIGNON a la double particularité en cette 21^e édition de se dérouler en même temps que la Fête de la NATURE et que la JOURNÉE MONDIALE DE LA BIODIVERSITÉ, organisée pour cette dernière par les Nations Unies dont le Thème pour cette année 2016 est :

« **Intégrer la biodiversité pour le maintien des populations et de leurs moyens de subsistance.** »

L'ONU définit la biodiversité comme « le fondement de la vie et des services essentiels fournis par les écosystèmes. Elle sous-tend les moyens de subsistance des populations et le développement durable dans tous les secteurs d'activité, notamment les secteurs économiques tels que l'agriculture, la foresterie, les activités de pêche et de tourisme. En freinant la perte de biodiversité, nous investissons dans les populations, dans leur bien-être, dans leur vie. »

L'action de l'ONU se limite à organiser des réunions internationales comme la prochaine treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP 13) qui se tiendra à Cancun, au Mexique du 4 au 17 décembre 2016, et qui portera sur l'intégration de la biodiversité à travers et au sein de ces secteurs.

Nous pouvons regretter que l'ONU ne se préoccupe que de la biodiversité alimentant les différents secteurs économiques qu'elle définit comme prioritaires. Ce qui a le mérite d'être conforme à la définition du développement durable qui ne prend en compte que les investissements dans la préservation de l'Environnement qui sont porteurs de développement économique et social en termes d'emploi.

Que se passe-t-il en France ?

Avec le projet de loi discuté au parlement, la biodiversité a fait récemment l'actualité.

À propos de ce « Projet de Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la Nature et des paysages » adopté ce 17 MARS dernier, on peut dire que c'est un (petit) pavé de bonnes intentions qui demeure toujours malheureusement à l'état de projet, la loi étant toujours reportée aux calendes grecques.

Seule bonne nouvelle : l'interdiction des néonicotinoïdes tueurs d'abeilles, votée par 30 voix contre 28 (c'est dire que ce débat a passionné beaucoup de députés !) mais dont l'application est repoussée à 2018 si toutefois elle est adoptée au Sénat. Le chalutage en eaux profondes, par contre, n'est toujours pas remis en cause, autant dire que la biodiversité halieutique devra attendre. Quant aux zones prioritaires

censées protéger les espèces au bord de l'extinction en France, c'est loin d'être gagné quand on sait que l'équivalent d'un département de terres agricoles disparaît tous les 8 ans. De plus, à supposer que cette loi soit adoptée un jour, on se demande comment elle pourra être mise en application avec un Ministère de l'Environnement dont le budget ne cesse de décroître. Notez que même ce Ministère a été débaptisé, passant de l'Ecologie à l'Environnement, ce qui est pour le moins révélateur.

À souligner également que si le TTIP venait entre temps à être adopté, ce projet de loi passerait directement des calendes grecques à la poubelle, comme toutes les autres, avant même d'être adopté.

Par contre, la biodiversité occupe une très grande place au sein de NATURAVIGNON, une place essentielle, pouvons-nous dire, au point qu'elle se trouve au cœur de l'objet de notre association A.V.E.N.I.R.

Voici un extrait de l'article 2 de nos statuts :

« - développer l'information , la formation et l'éducation à tous les aspects concrets de la protection du Vivant dans sa globalité ;

- organiser annuellement l'unique Fête Écobiologique du Vaucluse intitulée « NATURAVIGNON » dont les objectifs sont fondamentalement de proposer toutes les alternatives possibles à la société de consommation effrénée, prédatrice de l'Environnement et de tous les Êtres vivants. »

On peut dire que l'entièreté du programme de NATURAVIGNON a vocation à protéger, dynamiser la biodiversité.

Qu'est ce que le TIPP ?

Le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI, TTIP en anglais), également connu sous le nom de traité de libre-échange transatlantique (TAFTA en anglais), est un accord commercial en cours de négociation entre l'Union européenne et les États-Unis prévoyant la création d'une zone de libre-échange transatlantique souvent appelée grand marché transatlantique.

Si le projet aboutit, il instituera la zone de libre-échange la plus importante de l'histoire couvrant 45,5 % du PIB mondial.

En moins de 3 années de négociations ultra secrètes , ce TTIP a focalisé toutes les suspicions, tant il échappe aux instances démocratiques de l'ensemble des pays concernés. Le pire étant qu'il prévoit d'établir une instance dépourvue de légalité, dont la création n'a été entérinée par aucun processus politique ni législatif et qui se verra investie de la compétence exclusive pour élaborer à la fois l'architecture, les règles et les disciplines du méta-accord. Adieu les lois, les décrets, les règles et même les constitutions des différents pays..... au profit « d'engagements pris » ...à huis clos par les représentants des plus grandes firmes multinationales.

De nombreux documents restent secrets jusqu'après qu'ils aient été signés. Ce TTIP est donc avant tout un grand danger pour la démocratie, mais aussi un grand danger pour la Planète puisque son seul objectif est de développer et multiplier les échanges commerciaux sur l'autel de la sacro-sainte croissance abusivement présentée comme pourvoyeuse d'emplois.

Dans ce monde à l'envers promu par et pour les firmes multinationales, les libertés des citoyens sont progressivement sacrifiées. Menace sur la Justice avec le mécanisme d'arbitrage investisseur contre l'Etat, menace sur les droits sociaux avec l'étouffement programmé des services sociaux, menace sur le droit à la vie privée

pourtant tant vantée par le libéralisme.

Comble de scandale et de malheur : menace sur l'avenir même de l'Humanité avec une dérive de l'effet de serre qui, si les chefs d'États ne se ressaisissent pas, rendra bientôt la Terre inhabitable pour des formes de vie complexes, y compris pour l'espèce humaine.

N'assistons-nous pas à une schizophrénie générale de la politique internationale qui en Décembre 2015 nous joue la grand messe de la COP 21 tout en négociant en secret le plus grand marché de libre échange ?

Venez nombreux à la rencontre de Agnès BERTRAND qui est l'auteur du récent « Rapport de recherche sur le TTIP » Décembre 2015.

Juste remarquable.

La question de l'énergie :

Elle tient une place centrale depuis l'avènement de la révolution industrielle totalement bâtie sur l'extraction des énergies fossiles, mais qui ont la fâcheuse responsabilité d'être de grandes pourvoyeuses de gaz à effet de serre.

Nous sommes donc à la croisée des chemins où il est absolument impératif de diviser par 4 (au minimum) ces gaz à effet de serre d'ici 2050 tout en cessant d'avoir recours à l'énergie nucléaire qui, outre qu'elle présente de grands risques pour la sécurité des populations, a aussi une durée limitée dans le temps puisque les réserves d'uranium sont évaluées dans le monde à moins de 65 années.

Nous n'avons donc pas d'autre choix que d'envisager une société plus sobre en énergie et dont la demande incompressible sera alimentée par une énergie non-polluante, indépendante et renouvelable.

La révolution énergétique à la maison :

Le vote de la récente loi dite de « transition énergétique » est une preuve flagrante que nous ne pouvons plus compter sur les politiques. Alors que 42 réacteurs français auront en 2017 largement outrepassé leur limite de fonctionnement fixée originellement à 25 années, qu'aucun rafistolage ne pourra améliorer leur fonctionnement puisque des pièces vitales ne peuvent se changer, une large majorité de parlementaires ont voté le maintien de la puissance nucléaire installée à 63,7 GW tout en prenant bien soin de « maquiller » cette réalité en prétendant abaisser la part du nucléaire dans le bouquet énergétique à l'horizon 2025 de 75 à 50%. Il s'agit en fait d'augmenter le volume de ce bouquet en augmentant celui des énergies renouvelables sans pour cela affecter celui du nucléaire. Et dire que même les députés prétendus écolos ont voté une telle loi. C'est à désespérer définitivement de la politique !

Ne pouvant plus compter sérieusement sur ces politiciens plus soucieux de conserver leurs strapontins et les avantages qui y sont liés que de réellement œuvrer pour la baisse du nucléaire en France, nous appelons les citoyennes et citoyens français à d'abord compter sur eux-mêmes.

Considérant que la puissance totale des centrales nucléaires construites en France est surévaluée par rapport aux besoins réels de la population, il apparaît important de mettre en place une nouvelle forme de lutte antinucléaire qui consiste à inciter les usagers de l'électricité à œuvrer par eux-mêmes à la décroissance de leur abonnement EDF, ce qui aura pour effet direct de diminuer leur demande cumulée de puissance, nommée « puissance appelée ».

Car en effet, c'est à partir de cette « puissance appelée » cumulée en chaque fin d'année que EDF établit ses demandes de constructions de nouvelles centrales nucléaires à l'État ou de prolongement des anciennes.

Il convient donc d'appuyer là où ça fait mal en incitant les usagers à réduire au maximum leurs abonnements contractés quand bien même EDF fait le maximum évidemment pour les décourager. En effet, depuis quelques années, toute demande de modification d'abonnement est payante. Son coût augmente d'année en année : de 36,59 € TTC quand elle est réalisée à distance, jusqu'à 264,64 € TTC.

Alors qu'un contrat d'une puissance de 3 kW doit largement suffire à une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants), EDF a tendance régulièrement à surévaluer leurs besoins, dans son propre et unique intérêt.

Pour cela, EDF fait miroiter les prétendus avantages de l'option « Heures pleines/Heures creuses », alors qu'un simple calcul montre à l'évidence que ces avantages sont surtout calculés en faveur du constructeur de centrales nucléaires !

Rapide calcul sur la base de 3000 kWh consommés par 4 personnes (2 adultes + 2 enfants) par an :

Tarif au 1er janvier 2015	Abonnement	Consommation	Total TTC
tarif de base EDF pour un contrat de 3 kW	53,27€	3000 kWh x 0,1440 = 432€	485,27€
option Heures pleines/Heures creuses pour un contrat de 6 kW (contrat 3 kW impossible dans cette option)	92,53€	2000 kWh x 0,1572 = 314,40€ 1000 kWh x 0,1096 = 109,60€	516,53€
option Heures pleines/Heures creuses pour un contrat de 9 kW	123,95€	2000 kWh x 0,1572 = 314,40€ 1000 kWh x 0,1096 = 109,60€	547,95€

Conclusion : nous voyons clairement que pour une même consommation, non seulement il n'y a rien à espérer à choisir l'option Heures pleines/Heures creuses, mais qu'en plus c'est le niveau de puissance appelée qui explique nettement le surcoût final.

L'option Heures pleines/Heures creuses est donc un leurre servant à inciter les usagers à contracter un abonnement supérieur à celui offrant le tarif de base.

En conséquence, une famille de 4 personnes a donc non seulement un intérêt économique à souscrire le contrat de base (3 kW), mais en plus elle fera là un acte civique en faveur de l'environnement et de la protection des générations futures.

Imaginons un peu que 166 000 familles réduisent leur contrat EDF de 9 kW à 3 kW : elles économisent ainsi la construction d'un réacteur nucléaire de 1000 MW ! ou elles justifient que EDF démantèle un vieux réacteur !

Nous vous invitons par conséquent à examiner vos factures EDF à la loupe et si vous avez une quelconque difficulté, n'hésitez pas à faire appel à l'association A.V.E.N.I.R qui vous aidera à ajuster votre abonnement à vos réels besoins d'une part, à réduire efficacement votre appel à l'électricité d'origine nucléaire d'autre part.